



EXPERTS IN ENERGY EFFICIENCY

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**  
Désignation Commerciale: DfcXi Jh8 f9tUbWVYjY'GYbhjby'  
Nom Chimique: Mélange.  
  
N° CAS: -  
N° CE: -
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Utilisation(s) identifiée: Anti-fuite pour systèmes de chauffage central
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
Identification de la société: SENTINEL PERFORMANCE SOLUTIONS LTD  
  
The Heath Business & Technical Park  
Runcorn  
Cheshire  
WA7 4QX  
Royaume-Uni  
  
Téléphone: +44 (0) 1928 588 330 (heures de bureau, lundi - vendredi)  
Fax: +44 (0) 01928 588 368  
  
Email (personne compétente): [info.uk@sentinel-solutions.net](mailto:info.uk@sentinel-solutions.net)
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
Tél. d'urgence (24 h): +44 (0) 1928 583 290 (24 heures / 7 jours)  
Pour la France uniquement: ORFILA: +33 (0) 145 425 959 (Appel24h)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange** Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)  
  
Non classifié.  
  
Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE  
  
Non classifié.
- 2.2.1 Éléments d'étiquetage** Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)  
  
Pictogramme(s) de danger: Aucun.  
Mention(s) d'avertissement: Aucun.  
Mention(s) de danger: Aucun.  
Mention(s) de mise en garde: Aucun.  
Informations Additionnelles sur les dangers: Aucun.
- 2.2.2 Éléments d'étiquetage** Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE  
  
Pictogramme(s) de danger: Aucun.  
Symbole de Danger: Aucun.  
Phrases de Risque: Aucun.  
  
Conseils de Prudence: S2: Conserver hors de la portée des enfants.  
S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux.



EXPERTS IN ENERGY EFFICIENCY

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28: Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

## 2.3 Autres dangers

Peut provoquer une irritation oculaire. Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélange

Classification CE No. 1272/2008

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques
Ne contient aucun ingrédient dangereux	-	-	-	-	-

Classification CE No. 67/548/EEC

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Symbole de Danger et Phrases de Risque
Ne contient aucun ingrédient dangereux	-	-	-	-	-

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation:

Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec la Peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et inonder la peau atteinte avec beaucoup d'eau; laver ensuite avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent alerter un médecin. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

Contact avec les yeux:

Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation oculaire. Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

### 4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction**  
Moyens d'Extinction Appropriés: Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO2  
Moyens d'extinction à Proscrire: Ne PAS utiliser une lance à eau.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.
- 5.3 Conseils aux pompiers**  
Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. Refroidir les récipients exposés au feu en les aspergeant d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation des vapeurs. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8). Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Les déversements importants: Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**  
Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse.
- 6.4 Référence à d'autres sections**  
Protection Individuelle: Voir Rubrique: 8.
- Autres conseils**  
Aucun.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE




- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8).  
  
Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**  
Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire direct. Conserver à l'abri du gel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC &amp; 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Anti-fuite pour systèmes de chauffage central

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle Aucune Limite d'exposition attribuée.
- 8.2 L'exposition commande
- 8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale si des poussières, fumées ou vapeurs sont susceptibles d'être émises.  
Assurer une ventilation efficace afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.
- 8.2.2 Protection Individuelle
- Protection des yeux/du visage  Lunettes de protection assurant une protection complète des yeux. (EN 166)
- Protection de la peau  Gants de protection. Caoutchouc nitrile. (EN 374)
- Protection respiratoire  Non requis normalement.
- Other: Tablier ou autre vêtement de protection léger, bottes et gants en plastique ou en caoutchouc.
- 8.2.3 Contrôles de L'exposition de L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- |   |                         |
|---|-------------------------|
| Aspect:                                   | Emulsion.               |
| Couleur:                                  | Blanc.                  |
| Odeur:                                    | Légère.                 |
| Point/Intervalle d'ébullition (°C):       | Ca. 100                 |
| Point/Intervalle de fusion (°C):          | 0                       |
| pH:                                       | 7.0                     |
| Point d'éclair (°C):                      | >100 (Pensky/Martens)   |
| Densité:                                  | 1000 kg/m <sup>3</sup>  |
| Densité de Vapeur (Air=1):                | <1                      |
| Vitesse d'évaporation relative (Ether=1): | <1                      |
| Solubilité (Eau):                         | Dispersible dans l'eau. |
- 9.2 Autres informations Pas de données.

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Réactivité Pas d'informations disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas d'informations disponibles.
- 10.4 Conditions à éviter Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la



EXPERTS IN ENERGY EFFICIENCY

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

10.5	Matières incompatibles	lumière directe.
10.6	Produit(s) de Décomposition Dangereux	Rien de connu. Ne pas laisser le produit geler. Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë:

Ingestion:	LD <sub>50</sub> (orale/rat): >2000 mg/kg
Inhalation:	Pas d'informations disponibles.
Contact avec la Peau:	LD <sub>50</sub> (cutanée/lapin): > 2000 mg/kg
Contact avec les yeux:	Pas d'informations disponibles.

##### Étiquette(s) de danger:

Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Peut provoquer une irritation oculaire.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Pas d'informations disponibles.

##### Mutagénicité:

Pas d'informations disponibles.

##### Cancérogénicité:

Pas d'informations disponibles.

##### Toxicité pour la reproduction:

Pas d'informations disponibles.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Pas d'informations disponibles.

##### – exposition unique:

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Pas d'informations disponibles.

##### – exposition répétée:

##### Danger par aspiration:

Pas d'informations disponibles.

##### Autres informations:

Pas d'informations disponibles.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Pas d'informations disponibles.
12.2	Persistance et dégradabilité	Pas d'informations disponibles.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations disponibles.
12.4	Mobilité dans le sol	Pas d'informations disponibles.
12.5	Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas d'informations disponibles.
12.6	Autres effets nocifs	Pas d'informations disponibles.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
------	------------------------------------	---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	numéro ONU,	Non classé dans les 'Recommendations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.
14.2	Dénomination de La Matière	Aucun.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Aucun.
14.4	D'Emballage	Aucun.
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.



EXPERTS IN ENERGY EFFICIENCY

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- |  |  |
|--|--|
| <b>15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b> | Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement CE N°1907/2006., Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC), Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE. |
| <b>15.1 Évaluation de la sécurité chimique</b>   | -  |

### 16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des mentions de danger et phrases de risque listées en Section 3 pour les substances pures.

**Symbole de Danger:** Aucun.  
**Phrases de Risque:** Aucun.

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

#### Abréviations:

CAS = Chemical Abstracts Service;  
CNS = Central Nervous System;  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances;  
EC50 = Effective Concentration 50%;  
IARC = International Agency for Research on Cancer;  
IC50 = Inhibitory Concentration 50%;  
LC50 = Lethal Concentration 50%;  
LD50 = Lethal Dose 50%;  
LTEL = Limite d'exposition prolongée;  
STEL = Limite d'exposition (15 min);  
TWA = Time Weighted Average;

#### References:

#### Clause de non responsabilité:

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont basées sur des données considérées comme actualisées et correctes. Cependant, aucun engagement ou garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite, n'est donné en ce qui concerne l'information et les recommandations contenues dans le présent document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons tout engagement pour tous les effets nuisibles qui pourraient être provoqués par l'utilisation, le traitement, l'achat, la revente, ou l'exposition (incorrects) de notre produit. Les clients et les utilisateurs de nos produits doivent se conformer à toutes les législations en matière de santé et de sécurité, aux réglementations et instructions générales. En particulier, ils sont dans l'obligation de procéder à une évaluation des risques concernant les lieux de travail et de prendre les mesures adéquates de gestion des risques, conformément aux législations nationales d'application des directives européennes 89/391 et 98/24.